

## Plus de 2 000 personnes prises en charge dans les CHRS de Bretagne en 2012

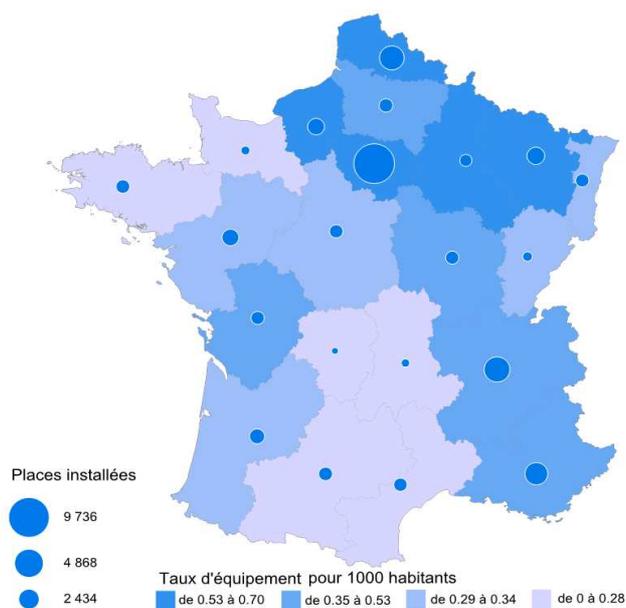
*Les Difficultés d'ordre familial, principal motif d'admission*

Au 15 décembre 2012, les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) accueillent plus d'un millier de personnes, en majorité des hommes, souvent seuls.

Le principal motif d'entrée dans un CHRS relève d'une perte de logement suite à des difficultés familiales ou économiques mais ces établissements accueillent également des personnes déjà privées de logement au préalable. Un quart des résidents ont une activité professionnelle, le RSA constitue la principale ressource financière. La durée de séjour est de 8 mois et les deux tiers des adultes quittent le CHRS vers un logement ordinaire.

**Stefan MUNIER**

### Taux d'équipement régional des places en CHRS



Fonds de carte Arctique© Tous droits réservés  
 Source : DRJSCS Bretagne, FINESS; INSEE populations légales 2012

Au 15 décembre 2012, les CHRS de Bretagne accueillent un millier de personnes dont un tiers sont des enfants ou adolescents accompagnant leur(s) parent(s).

Sur l'ensemble de l'année, les CHRS bretons ont accueilli près de 2.300 personnes.

### Une majorité d'hommes, très souvent isolés

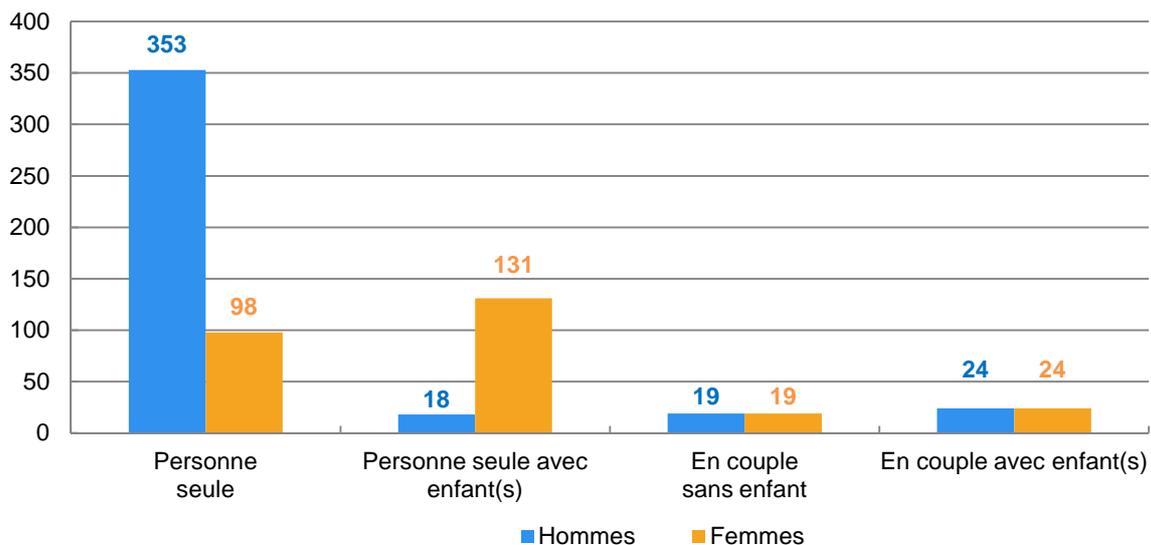
Les hommes représentent 60% des adultes pris en charge au 15 décembre et 85% d'entre eux vivent seuls. Près de la moitié des femmes accueillies sont des mères isolées tandis que 36% vivent seules. Les couples représentent 12% des adultes présents. Ces chiffres sont stables en comparaison à la précédente enquête menée sur l'année 2008.

Parmi les trois cents enfants accueillis, près de 90% sont accompagnés d'un seul parent. Les familles comptent en moyenne deux enfants. L'âge moyen des enfants présents au 15 décembre est de 6 ans et 10 mois

Situation familiale	Bretagne	France
Hommes isolés	51%	47%
Femmes isolées	14%	18%
Parent isolés	22%	16%
Couples sans enfant	6%	5%
Couples avec enfant(s)	7%	13%
Groupe d'adultes avec ou sans enfant(s)	-	1%
<b>Ensemble</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : DRJSCS Bretagne / DRESS - Enquête ES 2012

## Répartition des adultes accueillis au 15/12/2012 selon la composition familiale



Source : DRJSCS Bretagne / DRESS - Enquête ES 2012

Sur l'ensemble des adultes accueillis, l'âge moyen est de 35 ans et 4 mois. Avec 36 ans de moyenne d'âge, les hommes sont un peu plus âgés que les femmes d'un an et demi. La part des personnes âgées de 30 à 49 ans a augmenté de cinq points par rapport à l'année 2008 et représentent 54% des adultes pris en charge au 15 décembre.

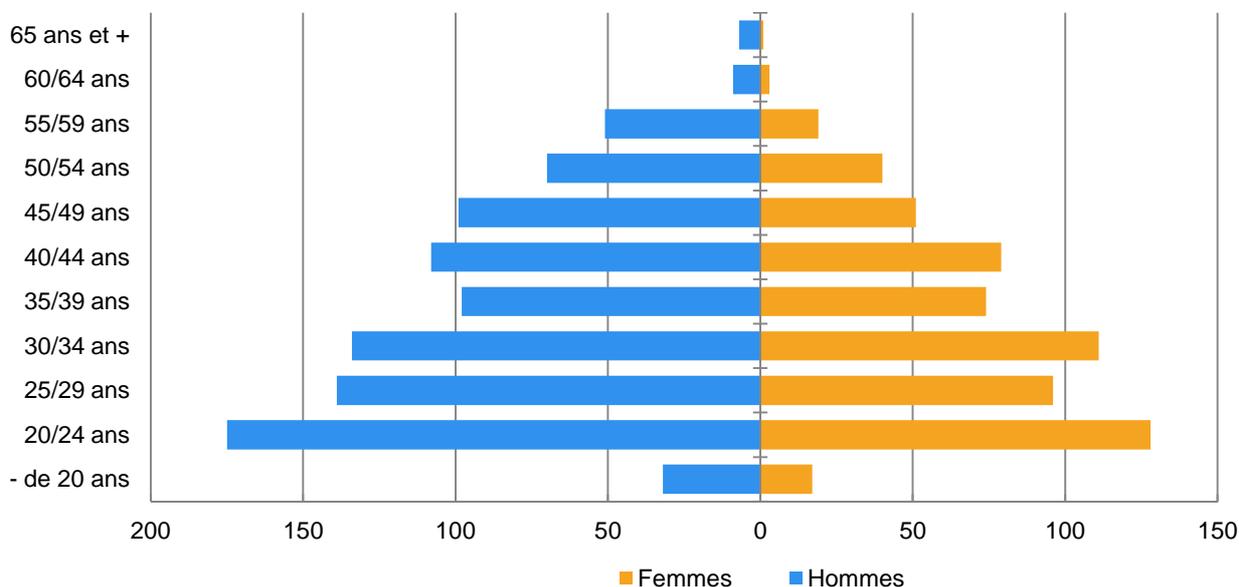
A l'inverse, les jeunes adultes de moins de 30 ans sont passés de 38 à 35% des personnes accueillies tandis que les personnes âgées de 50 ans et plus ont diminué de deux points et atteignent 11% des adultes.

## Répartition des adultes accueillis au 15/12/2012 selon la tranche d'âge

Tranches d'âge	Bretagne			France
	Hommes	Femmes	Ensemble	
Moins de 18 ans	28%	38%	32%	30%
De 18 à 24 ans	15%	13%	14%	15%
De 25 à 34 ans	21%	21%	21%	19%
De 35 à 44 ans	18%	18%	18%	18%
De 45 à 59 ans	17%	10%	14%	16%
60 ans ou plus	1%	<1%	1%	2%
<b>Ensemble</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source DRJSC Bretagne /DREES - Enquêtes ES 2012

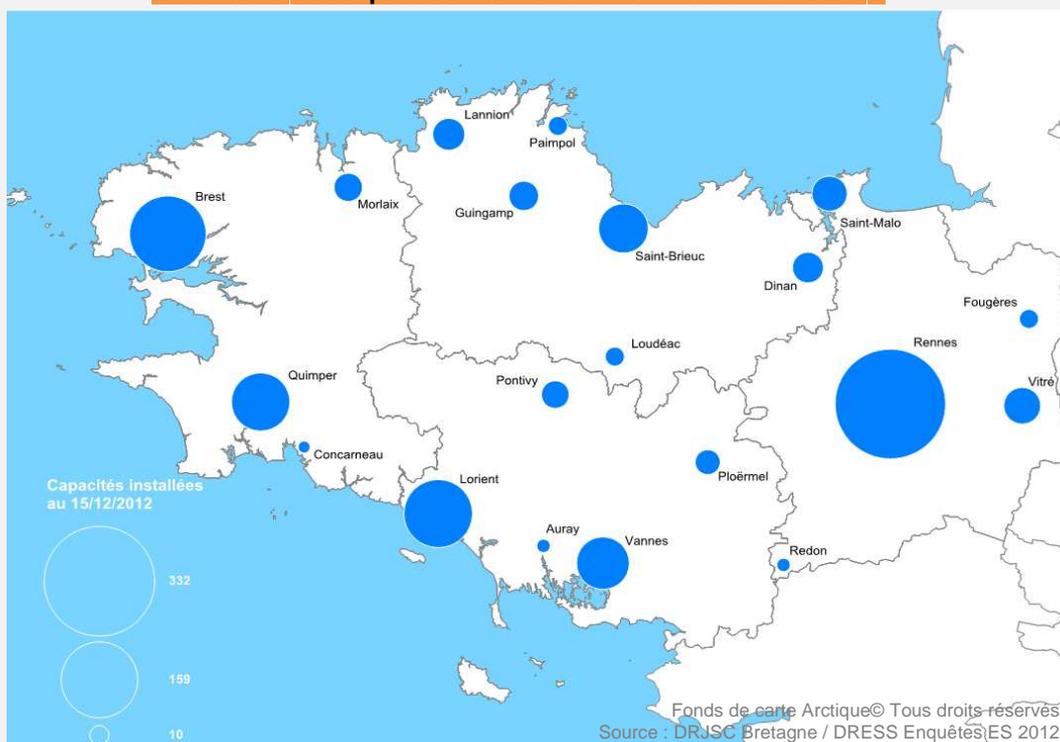
## Pyramide des âges des adultes accueillis au 15/12/2012



Source : DRJSCS Bretagne / DRESS - Enquête ES 2012

## ACTIVITE

### Localisation des places installées en CHRS au 15/12/2012



	Nb de structures enquêtées	Places permanentes	Effectifs	Part des enfants	Taux occupation 2012
<i>Côtes-d'Armor</i>	5	166	161	35%	98%
<i>Finistère</i>	10	278	286	28%	100%
<i>Ille-et-Vilaine</i>	7	418	402	32%	97%
<i>Morbihan</i>	4	247	283	32%	99%
<b>Bretagne</b>	<b>26</b>	<b>1 109</b>	<b>1 132</b>	<b>31%</b>	<b>98%</b>
France	875	41 000	39 300	nd	96%

Source : DRJSC Bretagne / DRESS Enquêtes ES 2012

La Bretagne compte vingt-six CHRS en 2012 mais certaines structures ont des activités sur plusieurs communes afin de se rapprocher des populations en difficulté. Les communes de Rennes, Saint-Malo, Saint-Brieuc, Brest, Quimper, Vannes et Lorient comptent quant à elles plusieurs CHRS. La Bretagne totalise ainsi trente trois sites d'accueil. Les places d'hébergement sont très nettement en milieu urbain, la seule ville de Rennes représente ainsi 30% des places installées au 31/12/2012 et en ajoutant la ville de Brest, les deux métropoles réunies représentent 45% des places de Bretagne. Les deux tiers des places bretonnes sont situées à Rennes, Brest, Lorient et Quimper.

Type de logement	Bretagne	France
Chambre individuelle	14%	17%
Chambre pour couple et famille	7%	9%
Chambre partagée entre plusieurs adultes (hors couple), dortoir	9%	15%
Studio ou logement type T1, T1', T1bis	21%	16%
Appartement ou maison de type T2	9%	11%
Appartement ou maison de type T3 ou +	39%	31%
Chambre d'hôtel	1%	1%
<b>Ensemble</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : DRJSC Bretagne / DRESS Enquêtes ES 2012

Les CHRS peuvent proposer deux modalités d'hébergement, un hébergement dit « regroupé » en mode collectif au sein même des établissements et un hébergement dit « éclaté ou diffus » constitué d'appartements disséminés en ville.

Le mode éclaté progresse, un quart des adultes était hébergé sur ce type de places en 2004, 40% en 2008 et ce mode d'hébergement est devenu majoritaire en 2012 avec 55% des adultes accueillis.

Les familles avec enfant(s) bénéficient principalement de l'accueil en mode éclaté, 62% des parents isolés et 83% des couples avec enfants sont accueillis en diffus.

Les trois quarts des résidents sont de nationalité française. La part des étrangers, ressortissants ou non de l'Union européenne passe 17 à 25%. Parmi les ressortissants étrangers, plus de 80% sont originaires d'un pays non membre de l'Union Européenne et sont composés à 22% de réfugiés statutaires, à 19% demandeurs asile et à 6% de déboutés du droit d'asile.

### Les difficultés d'ordre familial, 1er motif d'admission dans un CHRS

Trois adultes sur dix sont entrés en CHRS suite à des difficultés d'ordre familial, proportion qui atteignait 23% en 2008. Ces difficultés familiales concernent 17% des hommes, essentiellement jeunes, mais près de la moitié des femmes. Plus du tiers des femmes accueillies en CHRS sont entrées suite à des violences conjugales.

Neuf adultes sur dix résidaient déjà en Bretagne avant leur admission dans un CHRS soit une baisse de trois points par rapport à 2008 mais reste supérieur de sept points au résultat constaté en 2004. Dans le détail, 88% des adultes sont pris en charge dans leur département de résidence préalable, 4% viennent d'un autre département breton, 7% viennent d'une autre région de la métropole et 1% arrive de l'étranger.

L'absence de logement constitue le second motif d'admission avec 15% des adultes qui cherchent à sortir de la rue, soit trois points de moins qu'en 2008, et 14% à sortir d'une structure d'hébergement soit quatre points de plus qu'en 2008. Cette absence de logement concerne plus du tiers des hommes et 17% des femmes.

### Répartition des adultes accueillis au 15/12/2012 selon le motif d'admission

Motifs d'admission	Bretagne			France
	Hommes	Femmes	Ensemble	
Rupture familiale ou conjugale	17%	48%	29%	10%
Sortir de la rue	20%	7%	15%	18%
Sortie de structure d'hébergement	16%	11%	14%	22%
Sortie d'institutions (hôpital, prison, établissement pour personnes âgées...)	20%	7%	15%	12%
Perte de logement	15%	15%	15%	21%
Demande d'asile	2%	3%	3%	2%
Travail, études, formation	3%	3%	3%	15%
Autre	7%	6%	6%	
<b>Ensemble</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : DRJSC Bretagne / DRESS Enquêtes ES 2012

### Le CHRS comme solution à la perte d'un logement.

Il faut ici distinguer la notion de logement et celle d'hébergement. Dans le logement, l'occupant dispose d'un titre d'occupation (bail, contrat de résidence) avec un droit de maintien dans les lieux. Il s'acquitte d'un loyer ou d'une redevance et bénéficie des aides personnelles au logement. Le statut est celui de locataire ou de résident.

Au sein même du logement, on distingue le logement ordinaire qui est défini par opposition à un logement en résidence offrant des services spécifiques (résidences pour personnes âgées, pour étudiants, de tourisme, à vocation sociale, pour personnes handicapées...).

Dans l'hébergement, l'occupant dispose d'un contrat d'hébergement ou d'occupation temporaire. La participation aux frais d'hébergement n'est pas systématique et son montant est fixé en fonction des ressources des intéressés.

Près de la moitié des adultes disposaient d'un logement ordinaire avant leur entrée en CHRS même si la moitié d'entre eux étaient logés gratuitement chez leurs parents, leur conjoint, de la famille ou des amis. Le logement ordinaire concernait 60% des femmes et 40% des hommes.

Près d'un adulte sur trois était en logement adapté (résidence sociale, FJT...) ou en structure d'hébergement contre un sur quatre en 2008. L'augmentation de la part d'adultes en logement adapté ou en centre d'hébergement s'est faite au détriment de celle des adultes pris en charge en institution (établissement hospitalier, psychiatrique ou pénitentiaire) avant leur admission en CHRS, part qui passe de 17% en 2008 à 9% en 2012.

Enfin, un adulte sur dix était dans un logement de fortune (hôtel, squat, caravane...), en hôtel ou sans abri. Cette situation concerne 17% des hommes, proportion trois fois plus élevée que pour les femmes.

## Répartition des adultes accueillis au 15/12/2012 selon le logement antérieur

Logement antérieur	Bretagne			France
	Hommes	Femmes	Ensemble	
Propriétaire ou locataire d'un logement	17%	32%	23%	13%
Logé gratuitement ou hébergé dans la famille, chez des amis	22%	28%	25%	23%
Hébergement social ou logement adapté	17%	7%	13%	12%
Hébergé en CADA	1%	3%	2%	3%
Hébergé en urgence ou en chambre d'hôtel	12%	16%	14%	21%
Établissement (de santé, pénitencier, personnes âgées, etc...)	11%	7%	9%	10%
Hébergement de fortune (baraque, squat...), sans abri	17%	5%	12%	13%
Autres	3%	2%	2%	5%
<b>Ensemble</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : DRJSC Bretagne / DRESS Enquêtes ES 2012

## LE PERSONNEL

Fonction principale exercée	Bretagne			France (en %)
	En effectif	En ETP	En %	
Personnel de direction	120	59.58	19%	16%
Personnel des services généraux	131	71.75	23%	28%
Personnel d'encadrement	36	18.64	6%	6%
Personnel éducatif, pédagogique et social dont :	252	154.86	50%	47%
<i>Enseignement</i>	0	0.00	-	nd
<i>Travail</i>	16	12.42	4%	nd
<i>Education spécialisée</i>	136	82.04	26%	nd
<i>Accompagnement familial, juridique et autre</i>	100	60.40	19%	nd
Personnel médical et paramédical, psychologue	10	3.32	1%	2%
Autres	2	2.00	1%	1%
<b>Ensemble</b>	<b>551</b>	<b>310.15</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : DRJSC Bretagne / DRESS Enquêtes ES 2012

Les CHRS emploient plus de 500 professionnels pour un taux d'encadrement global de 27%. Le seul taux d'encadrement en personnel éducatif, pédagogique et social est de 14% soit 2 points de plus qu'au niveau national.

Les femmes représentent 61% des personnes employées, en hausse de 4 points comparé à l'année 2008.

Les professionnels ont 45 ans en moyenne, les hommes sont plus âgés que les femmes avec 47,5 ans en moyenne contre 43.

L'ancienneté moyenne est de neuf ans aussi bien pour les hommes que les femmes et reste au niveau de 2008.

La part du personnel à temps partiel continue d'augmenter et passe de 53% en 2008 à 71% en 2012. Le temps partiel ne concernait que 45% des professionnels en 2004.

## Les centres d'hébergement et de réinsertion sociale

Les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) sont des établissements sociaux relevant du Code de l'action sociale et des familles, habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale de l'État. Leur autorisation est délivrée par le préfet.

Les CHRS ont pour mission d'héberger et d'accompagner des personnes ou des familles connaissant de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion, en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale. Une convention entre le CHRS et l'État précise les catégories de personnes accueillies et la nature des actions conduites en leur faveur.

**Historique** : Les CHRS trouvent leur première origine dans la loi du 13 avril 1946 tendant à la fermeture des maisons de tolérance et au renforcement de la lutte contre le proxénétisme, qui développe les établissements de rééducation et de réinsertion des prostituées.

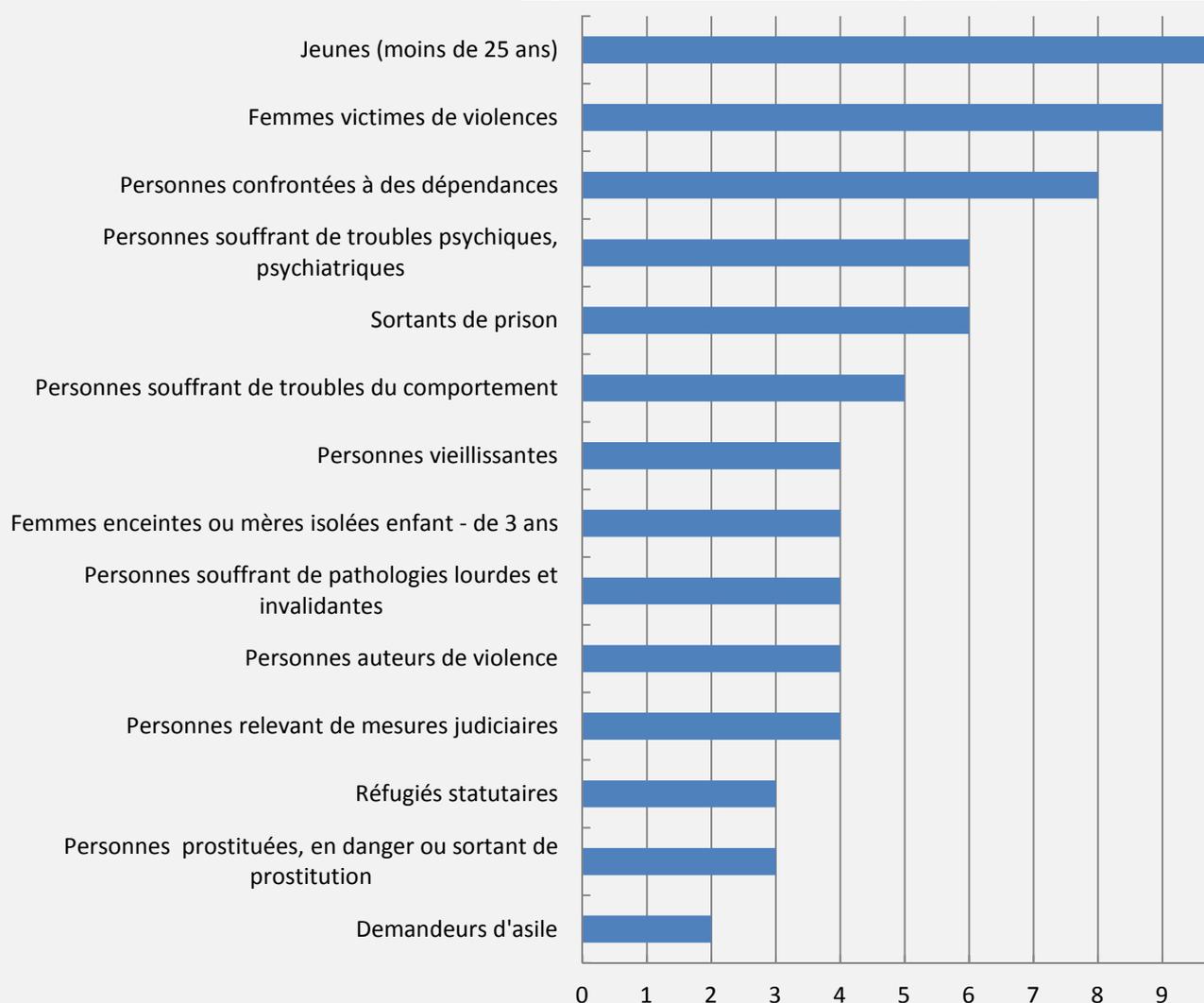
En 1953, l'hébergement s'ouvre à deux nouveaux publics : les "*indigents sortant d'un établissement de soins ou de cure*" et les "*personnes libérées de prison ou en danger de prostitution*", puis en 1961 aux « *vagabonds estimés aptes à un reclassement* ». Il s'agissait alors de "*faciliter la réadaptation sociale des intéressés et de leur procurer un emploi*".

C'est en 1974 que l'hébergement se généralise à toutes "*les personnes et les familles dont les ressources sont insuffisantes, qui éprouvent des difficultés pour reprendre ou mener une vie normale notamment en raison du manque ou de conditions défectueuses de logement et qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique et, le cas échéant, d'une action éducative temporaire*". Les centres d'hébergement et de réadaptation sociale sont nés (centres d'hébergement et de réinsertion sociale depuis 1991).

Enfin, la loi du 30 juin 1975 définit et encadre les établissements sociaux et médico-sociaux. Elle crée ainsi le statut CHRS, soumis à autorisation et au contrôle de l'État.

## ACTIVITE

### Répartition des CHRS selon le type de publics prioritaires



Source : DRJSC Bretagne / DRESS Enquêtes ES 2012

## Plus du quart des adultes a un emploi

Un peu plus d'un adulte sur quatre exerce une activité professionnelle, proportion stable en comparaison à 2008. La distinction entre emploi ordinaire (à son compte, en CDI ou en CDD) et dispositif d'aide à l'emploi (contrat aidé, activité d'insertion par l'activité économique, activité d'adaptation à la vie active ou en alternance) fait apparaître une autre réalité, la part des adultes qui exercent un emploi ordinaire perd deux points, perte qui ne concerne que les hommes.

Un tiers des hommes exerce une activité, taux stable comparé à 2012, 40% d'entre eux exercent un emploi ordinaire contre 53% en 2008.

Une femme sur cinq est en situation d'emploi, soit trois points de plus qu'en 2008, et parmi elles, 61% exercent un emploi ordinaire contre 64% en 2008.

Près de la moitié des adultes sont demandeurs d'emploi, 44% des hommes et 50% des femmes. La part des demandeurs d'emploi augmente de sept points par rapport à 2008 passant de 40 à 47% des adultes.

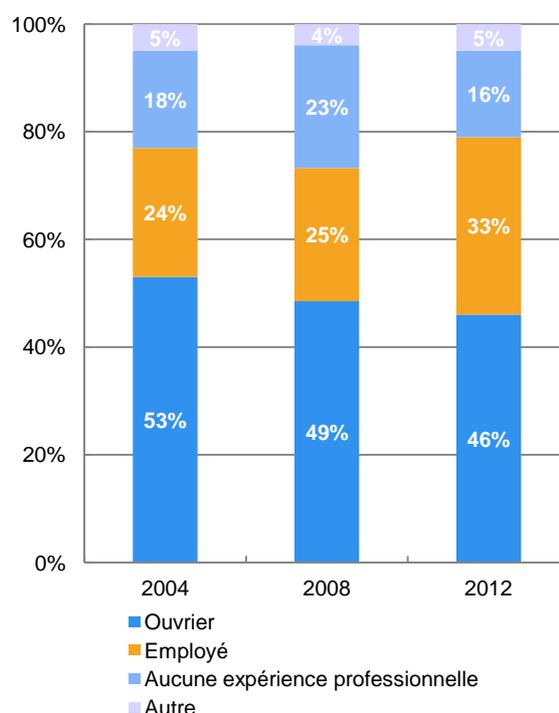
Enfin, un quart des adultes est inactif (en stage de formation, étudiants, retraités, dans l'impossibilité médicale ou administrative de travailler) contre un tiers en 2008. Un homme sur quatre est inactif contre près d'une femme sur trois.

### Répartition des adultes accueillis au 15/12/2012 selon l'activité



Source : DRJSCS Bretagne / DRESS - Enquête ES 2012

### Répartition des adultes accueillis au 15/12/2012 selon la catégorie socio-professionnelle



Source : DRJSCS Bretagne / DRESS - Enquête ES 2012

Activité	Bretagne			France
	Hommes	Femmes	Ensemble	
Salariés en CDI	3%	6%	4%	8%
Salariés en CDD, intérimaires, saisonniers, emplois occasionnels	11%	6%	9%	9%
Salariés en alternance	<1%	<1%	<1%	1%
Salariés sous contrat aidé	4%	2%	3%	4%
Activité d'insertion par l'activité économique	2%	<1%	1%	1%
Activité d'adaptation à la vie active	12%	5%	9%	3%
En stage de formation	4%	4%	4%	5%
Chômeurs	44%	50%	47%	45%
Dans l'impossibilité administrative ou médicale de travailler	13%	17%	15%	13%
Etudiants	-	<1%	<1%	1%
Retraités	<1%	<1%	<1%	2%
Autres inactifs	6%	7%	7%	8%
<b>Ensemble</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : DRJSCS Bretagne / DRESS - Enquête ES 2012

## Le RSA, principale ressource

Plus du tiers des adultes accueillis perçoit un RSA en tant que ressource principale. En comptabilisant également les adultes disposant d'un revenu du travail comme ressource principale, la part des adultes bénéficiaires d'un RSA atteint 41%.

Parmi les adultes disposant d'un RSA comme principale ressource, le RSA activité seul, y compris le RSA jeune, est perçu par 10% d'entre eux.

Un peu moins d'un tiers des hommes perçoit un RSA, part qui atteint 44% chez les femmes.

Près d'un quart des adultes perçoit une autre prestation sociale comme ressource principale (allocation chômage, retraite, minimas sociaux, prestations familiales...), c'est le cas pour 24% des hommes et 20% des femmes.

Les revenus d'activité et de stage viennent ensuite et concernent un adulte sur cinq. Un homme sur quatre dispose d'un revenu d'activité comme ressource principale contre 19% des femmes.

Près d'un adulte sur cinq ne perçoit aucune ressource, proportion qui va de 17% pour les femmes à 24% pour les hommes

La quasi intégralité des adultes accueillis bénéficie d'une couverture maladie. Plus du tiers bénéficie de la couverture de base (sécurité sociale ou CMU) et 60% ont la couverture de base ainsi que la CMU complémentaire. La CMU de base concerne 42% des hommes pour seulement 24% des femmes. A l'inverse, 70% des femmes perçoivent la couverture de base ainsi que la CMU complémentaire contre 53% des hommes.

L'aide médicale d'Etat est perçue par 4% des adultes et moins de 2% n'ont aucune couverture maladie.

## Répartition des adultes accueillis au 15/12/2012 selon la ressource principale

Ressource principale	2004	2008	2012
Revenu du travail ou de stage	36%	25%	22%
Revenu de solidarité active	18%	34%	36%
Autre ressource principale	32%	24%	23%
Sans ressource	14%	17%	19%
<b>Ensemble</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : DRJSCS Bretagne / DRESS - Enquête ES 2012

## Répartition des adultes accueillis au 15/12/2012 selon les ressources financières\*

Ressources financières	Bretagne			France	
	Hommes	Femmes	Ensemble		
<b>Revenu du travail ou de stage</b>					
	Oui	24%	19%	22%	29%
	Non	76%	81%	78%	71%
<b>Revenu de solidarité active</b>					
	Oui	36%	48%	41%	37%
	Non	64%	52%	59%	63%
<b>Autres ressources</b>					
Sans autre ressource personnelle		69%	44%	59%	60%
Allocation chômage, allocation de solidarité spécifique, allocation équivalent retraite de remplacement, allocation temporaire d'attente, allocation mensuelle de subsistance, allocation adulte handicapé, rente accident de travail, pension d'invalidité ou allocation supplémentaire d'invalidité		24%	17%	22%	18%
Retraite, allocation supplémentaire vieillesse, allocation solidarité personnes âgées, allocation veuvage		<1%	<1%	<1%	2%
Prestations familiales		3%	32%	14%	18%
Autres allocations		3%	6%	4%	2%
<b>Ensemble</b>		<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

\* plusieurs ressources possibles

Source : DRJSCS Bretagne / DRESS - Enquête ES 2012

## La durée de séjour continue de s'allonger

L'accueil en CHRS est possible pour une durée de six mois renouvelable une fois. La durée moyenne de séjour, qui était de six mois en 2004 et de sept mois en 2008, est passée à huit mois en 2012. La durée moyenne de séjour reste plus importante pour les femmes que pour les hommes avec respectivement huit mois et dix-neuf jours contre sept mois et vingt-trois jours.

Toutefois l'écart se réduit puisqu'il n'est plus que d'un mois contre deux en 2008.

La moitié des adultes est sortie après moins de six mois, cinq mois et trois semaines, contre moins de cinq mois en 2008. Un quart des adultes a par ailleurs bénéficié d'une prise en charge de plus de onze mois.

## Répartition des adultes accueillis au 15/12/2012 selon la destination

Destination	Bretagne			France
	Hommes	Femmes	Ensemble	
Propriétaire, locataire d'un logement non HLM	9%	13%	11%	11%
Locataire d'un logement HLM	8%	18%	12%	22%
Logé gratuitement ou hébergé dans la famille, chez des amis	22%	29%	25%	18%
Locataire en intermédiation locative, ALT, foyer	4%	2%	4%	9%
En hébergement social hors urgence	14%	7%	11%	9%
Hébergement d'urgence ou chambre d'hôtel	12%	16%	14%	3%
Établissement (de santé, pénitencier, personnes âgées, etc...)	11%	7%	9%	6%
A l'hôtel à ses frais, hébergement de fortune (baraque, squat...), hébergement mobile (caravane, péniche...), sans abri, inconnu	17%	6%	12%	19%
Autre	3%	2%	2%	3%
<b>Ensemble</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : DRJSCS Bretagne / DRESS - Enquête ES 2012

## Deux adultes sur trois accèdent à un logement ordinaire

Les deux tiers des adultes sortis d'un CHRS en 2012 accèdent à un logement ordinaire. Un peu plus de la moitié des hommes, près de sept femmes sur dix. L'accès à un logement ordinaire continue ainsi d'augmenter puisqu'il était de 57% des sortants en 2004 puis 62% en 2008.

En ne prenant en compte que les sortants qui accèdent à un logement autonome, c'est-à-dire qui deviennent propriétaires ou locataires de leur logement, ces derniers représentent 44% des adultes sortis, 34% chez les hommes et 60% chez les femmes.

L'accueil en logement ordinaire dans la famille ou chez des amis concerne un sortant sur cinq, 22% chez les hommes et 19% chez les femmes.

Depuis 2004, la part des adultes sortis vers un logement ordinaire continue d'augmenter mais de 2008 à 2012, l'augmentation s'est faite au profit des personnes qui bénéficient d'un logement dans la famille ou chez des amis.

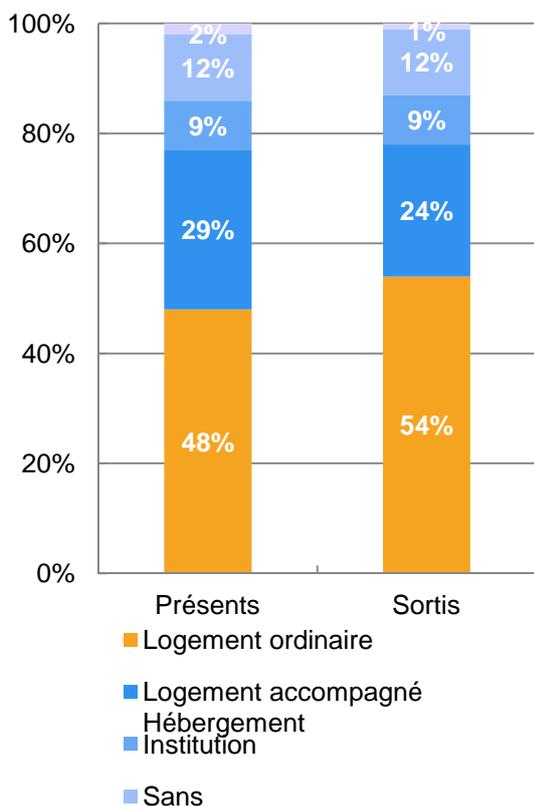
Les sorties de CHRS vers un logement adapté, accompagné concerne 13% des adultes, 15% chez les hommes et 10% chez les femmes. Un adulte sur dix quitte un CHRS pour aller dans une autre structure d'hébergement social. Parmi les hommes, 14% sortent de CHRS vers de l'hébergement social contre 6% des femmes.

## Un quart sur quatre exerce une activité professionnelle.

Un quart des adultes sortis a une activité professionnelle, parmi eux près de 80% exerce un emploi ordinaire. Parmi les hommes qui sortent d'un CHRS avec un emploi, près des trois quarts

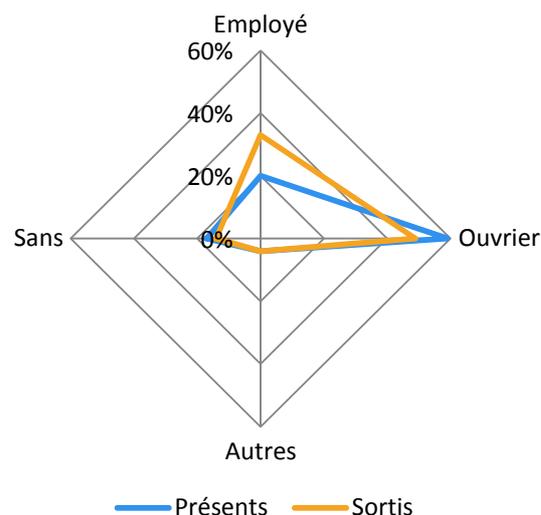
ont un emploi ordinaire. 55% en CDD, 18% en CDI. Pour les femmes, 85% des sortantes en activité ont un emploi ordinaire, 41% sont à leur compte ou en CDI, 44% en CDD.

## Répartition des adultes accueillis en 2012 selon le logement antérieur



Source : DRJSCS Bretagne / DRESS - Enquête ES 2012

## Répartition des adultes accueillis en 2012 selon la catégorie socio-professionnelle



Source : DRJSCS Bretagne / DRESS - Enquête ES 2012

## L'étude "Profils et parcours vers le logement des usagers "

Menée conjointement par la DRJSCS et le CREAI de Bretagne fin 2014, cette étude visait à mieux connaître les caractéristiques des publics accueillis au sein des CHRS et de disposer d'éléments de parcours d'hébergement et de logement afin de déterminer les freins de l'accès au logement ordinaires par ces publics.

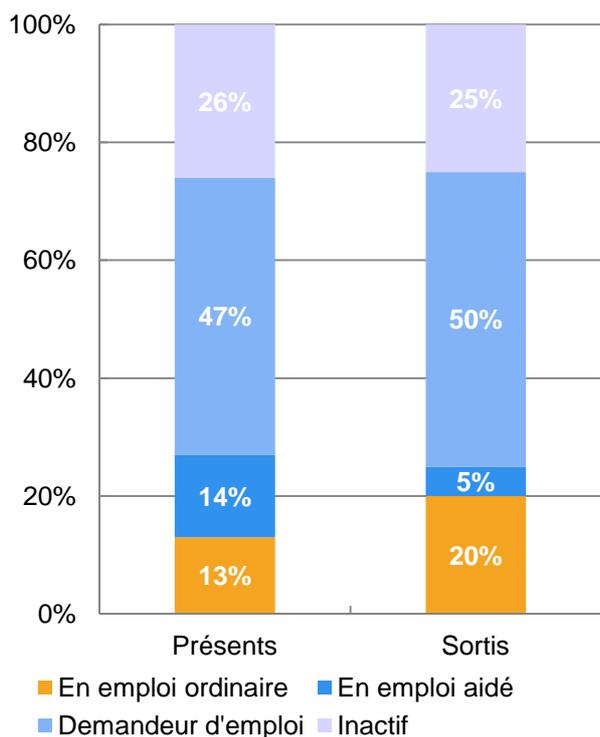
Afin de mobiliser les différents CHRS autour de cette étude et s'assurer de bonnes conditions de réalisation, une réunion de présentation de l'étude s'est tenue en juin 2014.

L'étude a mis en avant l'importante hétérogénéité des profils et parcours des personnes hébergées en CHRS en Bretagne ainsi que la pluralité des problématiques qu'elles peuvent rencontrer.

Des usagers isolés majoritairement masculins, des familles monoparentales, les jeunes de moins de 25 ans, les personnes vieillissantes, des publics avec des problématiques de santé. Ces grands profils mis en évidence par l'étude correspondent aux publics identifiés comme les plus fragiles et vulnérables au sein de la population. Selon l'ONPES, les personnes vivant seules et les familles monoparentales constituent plus de la moitié des personnes touchées par l'exclusion sociale et la pauvreté en France.

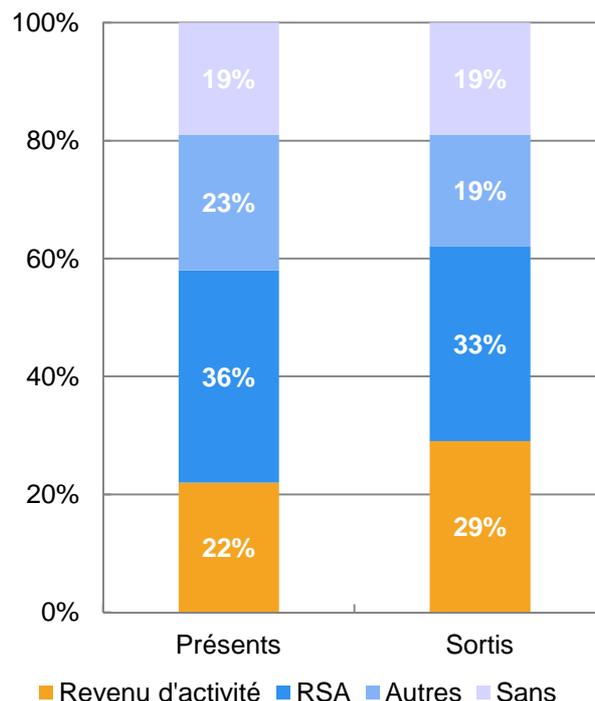
Les principales difficultés pour l'accès au logement ordinaires sont d'ordre financier (ressources insuffisantes, dettes de loyer). Mais ces difficultés peuvent se cumuler et être associées à d'autres difficultés, notamment des problématiques de santé (addiction, troubles de comportement, ...). Un des freins évoqué est lié, en partie, aux raisons d'arrivée en CHRS à savoir les antécédents des personnes dans leurs anciens logements. Cela comprend les problèmes de voisinage, les problèmes de gestion ou encore des cas de dégradation du logement. La présence d'antécédents peut être un critère de sélection par les bailleurs.

### Répartition des adultes accueillis en 2012 selon l'activité



Source : DRJSCS Bretagne / DRESS - Enquête ES 2012

### Répartition des adultes accueillis en 2012 selon la ressource principale



Source : DRJSCS Bretagne / DRESS - Enquête ES 2012

#### L'enquête ES "Etablissements et services"

L'enquête ES est réalisée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère des affaires sociales et de la santé. L'enquête a été lancée pour la première fois en 1982. Elle vise à fournir une description exhaustive de l'activité, du personnel et de la clientèle des établissements et services sociaux hébergeant des adultes et des enfants en difficulté sociale.

L'enquête a été bisannuelle jusqu'en 1997 puis a repris en 2004 sur un rythme quadriennal. Les données présentées dans cette étude sont issues de l'enquête ES Difficulté sociale 2012, collectées en 2013.

L'enquête ES 2012 porte sur les établissements et services hébergeant des enfants et des adultes en difficulté sociale. Elle couvre la France entière, y compris les départements d'outre-mer (DOM).

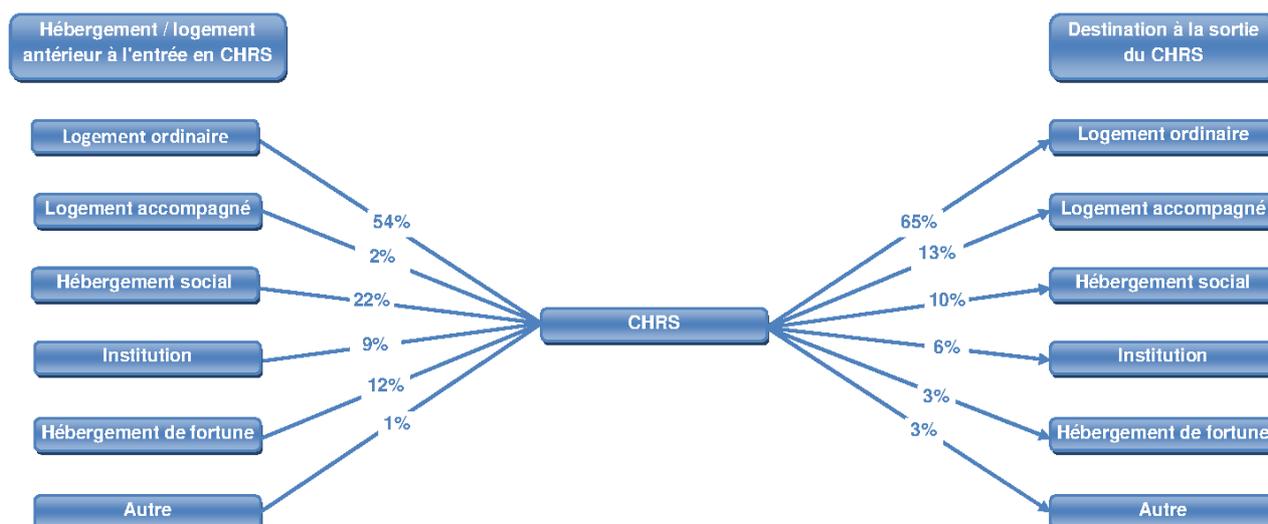
Concernant les établissements pour adultes et familles en difficulté sociale, l'enquête ES 2012 fournit :

- ⇒ un inventaire des établissements et services sociaux au 15 décembre 2012 et de leur capacité d'accueil ;
- ⇒ une présentation des principales caractéristiques du personnel en place dans ces établissements et services au 31 décembre 2012 (sexe, âge, statut, fonction...) ;
- ⇒ une description des personnes présentes au 15 décembre 2012, hors hébergement d'urgence (sexe, âge, situation familiale, nationalité, modalités d'hébergement, motif d'admission, régime assurance maladie, activité et qualification, nature des ressources...) ;
- ⇒ une description des personnes sorties au cours de l'année 2012, hors hébergement d'urgence (sexe, âge, situation familiale, nationalité, modalités d'hébergement, motif d'admission, régime assurance maladie, activité et qualification, nature des ressources, durée du séjour...) ;
- ⇒ une description des personnes hébergées en urgence dans les CHRS la nuit du 4 au 5 février 2013 (sexe, âge, situation familiale, nationalité, orientation, résidence habituelle, motif d'admission...) ;

Les établissements enquêtés sont les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), les centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale, les maisons relais et résidences accueil, les centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA), les centres provisoires d'hébergement (CPH) et les centres maternels.

Par ailleurs, l'enquête ES 2012 couvre les résidences sociales (hors maisons relais) et les organismes conventionnés au titre de l'aide au logement temporaire (ALT). Les données collectées auprès de ces structures sont cependant plus restreintes, notamment les données portant sur le personnel et la clientèle qui ne sont pas renseignées au niveau individuel.

## Répartition des adultes accueillis en 2012 selon le parcours



Source : DRJSCS Bretagne / DREES - Enquête ES 2012

### ► En savoir plus

"Minimas sociaux et prestations sociales : Ménages aux revenus modeste et redistribution" - Collection Etudes et statistiques, août 2015, DREES

"L'hébergement social, hors urgence : plus de 81.000 personnes sans logement accueillies en établissements" - Etudes & résultats n° 918, juin 2015, DREES

"Plus de 100.000 places d'hébergement pour les adultes en difficulté sociale" - Etudes & résultats n° 916, avril 2015, DREES

"Les phénomènes émergents de pauvreté entre 2010 et 2013 : une enquête de panel auprès de structures sociales" - Dossiers Solidarité et Santé n° 61, mars 2015, DREES

"Les sans-domicile en 2012 : une grande diversité de situations" - France portrait social, INSEE références Edition 2014, novembre 2014, INSEE

"L'hébergement des sans-domicile en 2012 : des modes d'hébergement différents selon les situations familiales" - INSEE Première n°1455, juillet 2013, INSEE

"Profils et parcours vers le logement des usagers des CHRS de Bretagne" - Juillet 2015, CREAI / DRJSCS de Bretagne

"Enquête ES 2012 : "Les établissements et services pour adultes en difficulté sociale en Bretagne" - L'Info Statistique Dossiers n°25, avril 2015, DRJSCS de Bretagne

"Portrait social des bassins de vie bretons : moins de fragilité dans le périurbain proche" - Octant Analyse n°54, octobre 2013, INSEE Bretagne